



Elastocol Stick H2O

Fiche de données de sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT Révision 7-8)
selon Federal Register / Vol. 89, No. 98 / Lundi 20 mai 2024 / Règles et règlements (HAZCOM Révision 7-8)
Date d'émission: 14/08/2025 Version: 1.0

RUBRIQUE 1 Identification

1.1. Identificateur SGH du produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Elastocol Stick H2O
Référence document : CA U DRU SS FS 085

1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'information complémentaire disponible

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Usage du produit : Apprêt pour membrane autocollante.

1.4. Données relative au fournisseur

Soprema Inc
1640 rue Haggerty
Drummondville, Québec J2C 5P8
Canada
T. + 1-877-626-6688

1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : Chemtrec: + 1-800-424-9300 (Acct # CCN20515) (24h)
Soprema: + 1-877-626-6688 (8h-17h lundi au vendredi)

RUBRIQUE 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'information complémentaire disponible

RUBRIQUE 3 Composition/information sur les composants

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	Conc. (% m/m)
2-aminoéthanol; éthanolamine	2-aminoéthanol; éthanolamine	N° CAS: 141-43-5	≥ 0,1 – < 0,5

Elastocol Stick H2O

Fiche de données de sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT Révision 7-8)
selon Federal Register / Vol. 89, No. 98 / Lundi 20 mai 2024 / Règles et règlements (HAZCOM Révision 7-8)

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins général	: En cas de malaise consulter un médecin.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après ingestion	: Aucun(es) dans des conditions normales.

4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Traitement symptomatique.
----------------------------------	-----------------------------

RUBRIQUE 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie	: Aucun risque d'incendie.
Danger d'explosion	: Aucun danger d'explosion direct.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales	: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
Précautions pour la protection de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

Elastocol Stick H2O

Fiche de données de sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT Révision 7-8)
selon Federal Register / Vol. 89, No. 98 / Lundi 20 mai 2024 / Règles et règlements (HAZCOM Révision 7-8)

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Pour la rétention : Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Contenir la matière déversée en l'endigant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.
- Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.
- Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : Contrôle de l'exposition-protection individuelle""

RUBRIQUE 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.
- Dangers supplémentaires lors du traitement : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

- Mesures techniques : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.
- Conditions de stockage : Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.
- Matériaux d'emballage : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

RUBRIQUE 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

2-aminoéthanol; éthanolamine (141-43-5)	
Canada (Alberta) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethanolamine (2-Aminoethanol)
OEL TWA	7,5 mg/m ³
	3 ppm
OEL STEL	15 mg/m ³
	6 ppm
Notations et remarques	Occupational exposure limit is based on irritation effects and its adjustment to compensate for unusual work schedules is not required.
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021
Canada (Québec) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	2-Aminoethanol (Ethanolamine)
VECD	15 mg/m ³
	6 ppm
VEMP	7,5 mg/m ³
	3 ppm
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety

Elastocol Stick H2O

Fiche de données de sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT Révision 7-8)
selon Federal Register / Vol. 89, No. 98 / Lundi 20 mai 2024 / Règles et règlements (HAZCOM Révision 7-8)

2-aminoéthanol; éthanolamine (141-43-5)	
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethanolamine
OEL TWA	3 ppm
OEL STEL	6 ppm
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
Canada (Manitoba) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethanolamine
OEL TWA	3 ppm
OEL STEL	6 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye & skin irr
Référence réglementaire	ACGIH 2025
Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethanolamine
OEL TWA	3 ppm
OEL STEL	6 ppm
Notations et remarques	Eye & skin irr
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethanolamine
OEL TWA	3 ppm
OEL STEL	6 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye & skin irr
Référence réglementaire	ACGIH 2025
Canada (Ontario) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethanolamine
LEMT LMPT	3 ppm 6 ppm
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Act, R.S.O. 1990, c. O.1 - R.R.O. 1990, Reg. 833: Control of exposure to biological or chemical agents
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethanolamine
OEL TWA	3 ppm
OEL STEL	6 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye & skin irr
Référence réglementaire	ACGIH 2025
Canada (Saskatchewan) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethanolamine
OEL TWA	3 ppm

Elastocol Stick H2O

Fiche de données de sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT Révision 7-8)
selon Federal Register / Vol. 89, No. 98 / Lundi 20 mai 2024 / Règles et règlements (HAZCOM Révision 7-8)

2-aminoéthanol; éthanolamine (141-43-5)	
OEL STEL	6 ppm
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Protection des mains:
Gants de protection

Protection oculaire:
Lunettes de protection

Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié

Protection respiratoire:
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



RUBRIQUE 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique : Liquide
Apparence : Liquide visqueux.
Couleur : Bleu(e).
Odeur : Latex
pH : Aucune donnée disponible
Point de fusion : Non applicable
Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : 100 °C
Point d'éclair : Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable
Pression de vapeur : Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20°C : Aucune donnée disponible

Elastocol Stick H2O

Fiche de données de sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT Révision 7-8)
selon Federal Register / Vol. 89, No. 98 / Lundi 20 mai 2024 / Règles et règlements (HAZCOM Révision 7-8)

Densité relative	: 1,03
Solubilité	: Easily soluble.
Partition coefficient n-octanol/water (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 800
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Teneur en COV : 5 g/L

RUBRIQUE 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Matières incompatibles	: Pas d'information complémentaire disponible
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Hardening time:	: Pas d'information complémentaire disponible

RUBRIQUE 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé

2-aminoéthanol; éthanolamine (141-43-5)	
ETA CA (oral)	500 mg/kg de poids corporel
ETA CA (Cutané)	1100 mg/kg de poids corporel
ETA CA (Gaz)	4500 ppmv/4h
ETA CA (vapeurs)	11 mg/l/4h
ETA CA (poussières,brouillard)	1,5 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé

2-aminoéthanol; éthanolamine (141-43-5)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

Elastocol Stick H2O

Fiche de données de sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT Révision 7-8)
selon Federal Register / Vol. 89, No. 98 / Lundi 20 mai 2024 / Règles et règlements (HAZCOM Révision 7-8)

Symptômes/effets après inhalation : Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après contact avec la peau : Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après contact oculaire : Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après ingestion : Aucun(es) dans des conditions normales.

RUBRIQUE 12 Données écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets adverses à long terme dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé.

12.2. Persistance et dégradation

2-aminoéthanol; éthanolamine (141-43-5)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information complémentaire disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'information complémentaire disponible

12.5. Autres effets nocifs

Ozone : Non classé
Gaz à effet de serre fluoré : Non

RUBRIQUE 13 Données sur l'élimination

Législation régionale (déchets) : Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Indications complémentaires : Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TDG / DOT / IMDG / IATA

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (TDG) : Non réglementé
Désignation officielle de transport (DOT) : Non réglementé
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non réglementé

Elastocol Stick H2O

Fiche de données de sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT Révision 7-8)
selon Federal Register / Vol. 89, No. 98 / Lundi 20 mai 2024 / Règles et règlements (HAZCOM Révision 7-8)

Désignation officielle de transport (IATA) : Non réglementé

14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport

TDG
Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : Non réglementé

DOT
Classe(s) de danger pour le transport (DOT) : Non réglementé

IMDG
Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non réglementé

IATA
Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)

Groupe d'emballage (TDG) : Non réglementé

Groupe d'emballage (DOT) : Non réglementé

Groupe d'emballage (IMDG) : Non réglementé

Groupe d'emballage (IATA) : Non réglementé

14.5. Dangers environnementaux

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

TDG
Non réglementé

DOT
Non réglementé

IMDG
Non réglementé

IATA
Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78⁹ et au recueil IBC¹⁰

Sans objet

RUBRIQUE 15 Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

2-aminoéthanol; éthanolamine (141-43-5)

Listed on the Canadian DSL (Domestic Substances List)

Elastocol Stick H2O

Fiche de données de sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT Révision 7-8)
selon Federal Register / Vol. 89, No. 98 / Lundi 20 mai 2024 / Règles et règlements (HAZCOM Révision 7-8)

2-aminoéthanol; éthanolamine (141-43-5)

Listed on the United States TSCA (Toxic Substances Control Act) inventory - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

15.2. Réglementations internationales

ÉTATS UNIS D'AMÉRIQUE

Tous les composants de ce produit sont présents et répertoriés comme actifs dans l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Ce produit ou ce mélange ne contient pas de produit(s) chimique(s) toxique(s) ou de produits chimiques dont la concentration est supérieure à la concentration de minimis, tel qu'indiqué dans le CFR 40 §372.38(a) sous réserve du respect des obligations de déclaration de la section 313 du Titre III des Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 et dans le CFR 40 Partie 372.

California Proposition 65 - This product does not contain any substances known to the state of California to cause cancer, developmental and/or reproductive harm

RUBRIQUE 16 Autres informations

Date d'émission : 14/08/2025

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada- USA - Toxyscan 2025

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit